



Le Belvédère

de Saint-Nicolas



Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

21T, rue Sainte Colette

54500 Vandœuvre-les-Nancy

09 75 64 56 83 - 54p.nancy@fsspx.fr

N° 117 - Novembre 2021

Editorial

Pourquoi mourir ?

La question est, pour le moins existentielle, et conduit à deux types de réponses. Pourquoi, à cause de quoi, d'où vient-il, que nous devons mourir ? Pour quoi, dans quel but, devons-nous mourir ? Personne ne peut ignorer cette question, car s'il est bien une certitude entre toutes, c'est que nous devons mourir un jour.

A l'heure où certains croient pouvoir créer une « humanité augmentée » pour éviter l'inéluctable, à grand renfort de transhumanisme, fixons résolument notre regard sur ce que beaucoup ne veulent pas voir en face : la mort, qui viendra comme un voleur, nous dit l'Évangile.

Comment se fait-il que notre existence passe par la mort ? La première réponse à faire à nos contemporains ne leur apprendra rien, on parle assez d'espérance de vie pour le comprendre. Notre corps, ensemble composé, a une durée de vie limitée, ce qui nous est commun avec tous les êtres vivants corporels. Le vieillissement est à la fois quelque chose de programmé en nous et est également tributaires des conditions dans lesquelles chacun aura mené son existence ici-bas. S'ajoutent aussi les causes extérieures et violentes, qui peuvent altérer subitement ou progressi-

vement nos capacités vitales. Mais cette mort s'accompagne d'une survivance, celle de notre âme. Partie spirituelle de notre être, notre âme n'est pas dissoute par la mort. D'une nature plus semblable à celles des anges et de Dieu, notre âme demeure indéfiniment depuis sa création par Dieu, elle est immortelle. Notre raison et la Révélation nous attestent cette immortalité de l'âme. Notre répugnance face à la mort en découle justement (elle a donné les fausses croyances dans la réincarnation par exemple) et le besoin inné de l'immortalité est aussi l'expression de cette réalité que nous percevons tous au moins confusément et à laquelle nous aspirons. La vie éternelle qui s'ouvrira par notre mort est



l'assurance donnée par le Sauveur¹ de cette permanence de la vie de l'âme au-delà de notre mort terrestre.

Pendant, originellement, Dieu n'avait pas établi que l'homme dût mourir. En le créant, il l'avait pourvu d'un don particulier visant à lui éviter cette fin appelée par sa nature composée ; il devait passer de sa vie dans le paradis terrestre à la vie éternelle sans la séparation de son âme et de son corps, c'est-à-dire sans mourir. S'adressant à Adam

¹— Matthieu XXV, 46 ; XVI, 27.

et Eve, Dieu avait cependant annoncé qu'un acte de leur part pourrait conduire à la mort : la désobéissance à un précepte concernant le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Le péché originel a été la cause de notre mortalité, comme le rappelle saint Paul : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché. ² » L'apôtre ajoute un peu plus loin que la mort est « le salaire du péché. ² » C'est bien ce que Dieu avait annoncé à nos premiers parents et ce qui s'est réalisé.

Une petite histoire vraie va introduire la réponse à la seconde question : **A quoi conduit la mort ?** Un jeune chrétien du Tonkin fut un jour traîné devant le juge qui voulait le faire renoncer à la foi catholique. –Piétine la Croix, ordonne le juge, et je te donnerai une barre d'argent (32 francs de l'époque). –Excellence, cela ne suffit pas, c'est trop peu. –Eh bien, je te donnerai une barre d'or (1 200 francs). –Ça ne suffit pas encore ! –Mais combien veux-tu ? –Excellence, si vous voulez que je piétine la Croix, donnez-moi ce qui suffit pour acheter une autre âme... On peut s'imaginer aisément que cela le conduisit ensuite au supplice. Notre âme a donc de la valeur, la valeur des actes posés au cours de l'existence. Un constat naturel de la valeur de notre vie peut se tirer aisément de ce que, bien souvent, les gens qui se trouvent près de mourir rapportent avoir vu toute leur vie se remémorer en un instant et comme passer devant leurs yeux. Cela vient témoigner de la raison de notre existence et du jugement qui en est fait lorsque l'on quitte cette vie.

L'instant de notre mort s'accompagne, en effet, d'un jugement, non pas celui des hommes qui, demeurés ici-bas, portent un regard sur le défunt de manière rétrospective, résumé ensuite en éloge funèbre, mais l'acte d'un Juge bien plus parfait, qui n'oubliera rien et ne se trompera en aucune manière ; chaque homme est jugé par Dieu. Chaque vie reçoit alors sa juste rétribution : « à ceux qui, par

la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, la vie éternelle ; mais à ceux qui ont l'esprit de contention, qui ne se rendent pas à la vérité, mais qui acquiescent à l'iniquité, ce sera la colère et l'indignation. ³ »

Si notre mort conduit à une suite éternelle conséquente à la vie que nous aurons menée ici-bas, c'est parce que cette première vie trouve sa fin, c'est -à-dire son but dans celle qui suit la mort. Notre vie terrestre est le moyen qui nous est donné pour obtenir méritoirement le bonheur. Un bonheur immense a été préparé par Dieu à ses créatures, celui de participer à sa propre Vie dans le Ciel pour l'éternité. Créature spirituelle et donc libre, l'homme peut cependant perdre ce bonheur et substituer à Dieu, pour son grand malheur, lui-même, le monde ou le démon ; il court alors à sa perte et se destine à une mort éternelle dans l'enfer des damnés.

Cette perspective doit produire une nouvelle question : **Pour quoi vivre ?** Quel but a notre vie terrestre, puisqu'à la mort la valeur de notre existence détermine notre éternité. La vraie vie consiste donc à faire mourir en nous tout ce qui pourrait nous séparer de Dieu et donc de la vie éternelle. Une vie d'amour de Dieu fait désirer le Ciel dans lequel nous serons réunis à Lui pour toujours et fait donc considérer la mort non comme un terme douloureux mais comme une entrée joyeuse dans une vie plus belle et plus riche que la première et pour laquelle nous avons été faits. Nous pouvons alors dire cette prière, tirée d'un chant : « Fai(te)s-nous quitter l'existence, joyeux et pleins d'abandon, comme un scout, après les vacances, s'en retourne à la maison. » Notre vraie demeure est dans les Cieux, ici-bas nous ne faisons que passer, la mort viendra bien vite, alors vivons de telle sorte que nous regagnions la maison du Père.

Abbé Grégoire Chauvet +

2– Romains V, 12 ; VI, 23.

3– Romains II, 6.

Profitant du mois de novembre, est lancé un **appel afin de constituer la liste complète des défunts de toutes nos chapelles dépendant du prieuré**. Commencée les années passées, elle est affichée sur le site du prieuré à fin de vérification : www.fssp54.fr



ELENCHUS SODALIIUM DEFUNCTORUM

JANUARIUS

- 06. Soror Marie Rose Soltner, † 1998
- 06. Soror Anne Clarisse Zimmermann, † 2018
- 21. Soror Marie Christine Vuillemin-Dollé, † 2008

FEBRUARIUS

- 04. Sacerdos Johannes von Walderdorff, † 2018
- 11. Sacerdos Alois Kocher, † 1996
- 11. Clericus Jean Baptiste Després, † 2009
- 11. Clericus Raymond Guérin, † 2009
- 11. Clericus Mickaël Sabak, † 2009
- 18. Sacerdos Bruno Isenmann, † 2007
- 25. Frater Michel Senecal, † 1995

MARTIUS

- 01. Sacerdos Ludovic-Marie J. Barrielle, † 1983
- 02. Frater Armin Lenz, † 2011
- 02. Sacerdos Louis Golvan, † 2015
- 06. Soror Marie Christiane Berther, † 2018
- 08. Soror Marie de la Paix Laurent, † 1994
- 11. Soror Marie Jean Bosco André, † 2005
- 15. Sacerdos Charles Baillif, † 2015
- 19. Frater Régis-Marie Serve, † 1992
- 25. Archiepiscopus Marcel Lefebvre, † 1991

APRILIS

- 01. Sacerdos Denis Roch, † 2003
- 05. Soror Marie Pierre Lorber, † 1997
- 10. Soror Marie de la Compassion Bastien, † 1991
- 16. Sacerdos Paul Egli, † 2011
- 21. Soror Maria Bernadette Zylla, † 2008
- 24. Frater Gerard Francis Nichols, † 2017
- 30. Soror Marguerite Le Boulch, † 2006

MAIUS

- 01. Sacerdos Daniel Cooper, † 2018
- 02. Soror Marie Agnès Robert, † 2008
- 12. Sacerdos Dominique Lagneau, † 2013
- 21. Sacerdos Henri La Praz, † 1993
- 30. Soror Maria Vergères, † 1998

JUNIUS

- 04. Sacerdos Régis Babinet, † 2021
- 07. Sacerdos Daniel Balaguer Yagan, † 2021
- 15. Soror Mathilde Ewerhardy, † 2001
- 17. Frater Augustine Valenza, † 2006
- 21. Sacerdos Helio Buck, † 2010
- 28. Soror Judith Meitzner, † 2007

JULIUS

- 01. Soror Pancratia Reich, † 1987
- 01. Soror Eva Maria Baert, † 1989
- 14. Frater Gérard Marie Baufretton, † 2011
- 26. Sacerdos Stephen Abdo, † 1987
- 31. Soror Bénédicte Venet, † 2006

AUGUSTUS

- 11. Soror Marie Etienne Barault, † 2006
- 18. Frater Pierre Laurençon, † 2020
- 27. Soror Maria Jacinta Morelli, † 2001
- 31. Sacerdos Daniel Joly, † 2012

SEPTEMBER

- 04. Sacerdos Dominique Bourmaud, † 2021
- 14. Sacerdos Juliano de Souza, † 2021
- 15. Sacerdos Didier Bonnetterre, † 2009
- 17. Soror Andrea Eckel, † 1988
- 29. Frater Gilles Berger, † 1998
- 29. Sacerdos Josef Entsfellner, † 2020

OCTOBER

- 03. Soror Maria Regisfilia Ritter, † 2008
- 06. Soror Marie Madeleine Sagnol, † 2016
- 08. Soror Françoise Marie de Willencourt, † 1997
- 17. Soror Marie Bernard Pommeruel, † 1977
- 17. Soror Ancilla Hartner, † 1998
- 22. Soror Theresia Hoffmann, † 1989
- 27. Sacerdos Denis Marchal, † 1988
- 27. Soror Maria Thea Braig, † 2001
- 28. Soror Maria Angela Nophut, † 1997
- 29. Soror Gabrielle Maria Du Charme, † 2012

NOVEMBER

- 03. Soror Mary Barbara Lankenau, † 1986
- 06. Soror Marie Joseph Eliville, † 1985
- 08. Sacerdos Xavier Basire, † 1987
- 23. Sacerdos Joseph Le Boulch, † 1988
- 26. Sacerdos Roland Gierak, † 1996

DECEMBER

- 06. Sacerdos Thomas Bernhard, † 2012
- 08. Soror Maria Compassiva Nicoll, † 1987
- 09. Soror Maria Baldina Reichinger, † 2011
- 18. Frater Gabriel Le Nhu, † 2020
- 22. Soror Marie Véronique de Keating Hart, † 2016
- 24. Sacerdos Marc van Es, † 1996
- 27. Soror Maria Cristina Malcervelli, † 2009
- 27. Soror Maria Veronika Behrens, † 2010

Chronologie biblique : d'Abraham à Moïse (2/4)

Plus délicat est le problème posé par Galates, III, 17 : « la loi, qui a été donnée quatre cent trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni abroger la promesse ». Comment admettre quatre cent trente ans de la promesse à la Loi si le séjour en Egypte compte quatre cent ans à lui seul ? C'est que, peut-être, saint Paul compte les quatre cent trente ans, non à partir de la promesse faite à Abraham en Genèse, XV – qui s'appelait encore Abram en ce temps-là – mais à partir du renouvellement de la promesse faite à Jacob en Genèse, XXXV, 10-12 :



Abraham et les trois anges

« Tu ne seras plus nommé Jacob, mais Israël sera ton nom. Je suis le Dieu tout-puissant ; crois et multiplie-toi. Tu seras le chef de nations et d'une multitude de peuples, et des rois sortiront de toi. Je te donnerai, et à ta postérité après toi, la terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac. » Cela correspond, d'ailleurs, à l'imposition du nom d'Israël à Jacob lors de son retour en Chanaan après son exil en Mésopotamie chez son oncle Laban. Cela correspond aussi au sens précis d'Exode XII, 40 qui mentionne dans la Septante « le temps que les enfants d'Israël étaient restés en Chanaan et en Egypte ». Lors de la promesse à Abraham (ou Abram pour être plus précis), Israël (Jacob) n'était pas né. Il serait donc fictif de compter le séjour d'Israël en Chanaan à partir de cette première promesse, d'autant plus que Jacob a passé vingt et

un ans d'exil chez son oncle Laban en Mésopotamie, dont quatorze avec ses deux épouses et ses enfants.

Donc, si notre hypothèse de solution est bonne, il faudrait compter les quatre cent trente années ni à partir de l'arrivée du peuple hébreu en Egypte, ni à partir de la promesse faite à Abraham (Gen. XV), mais à partir du renouvellement solennel de la promesse à Jacob (Gen. XXXV, 10-12). Dans ce cas, les quatre cents ans passés en Egypte retranchés de quatre

cent trente, il resterait une période de trente ans qui irait du retour de Jacob en Chanaan avec sa jeune famille à son départ pour l'Egypte.

On sait qu'Isaac avait soixante ans lorsque naquit Jacob, comme dit ci-dessus (Gen. XXV, 25-26). On sait aussi qu'Isaac avait cent quatre-vingt ans lorsqu'il mourut : « Isaac avait alors cent quatre-vingt ans accomplis. Et ses forces étant épuisées par son grand âge, il mourut » (Gen. XXXV, 28-29). Jacob avait donc cent vingt-ans lorsque son père rendit son âme à Dieu. On sait, par ailleurs, que Jacob avait cent trente ans lorsqu'il partit pour l'Egypte, comme dit ci-dessus (Gen. XLVII, 8-9). Il y a donc une période de dix ans seulement qui sépare la mort d'Isaac du départ de Jacob pour l'Egypte. Cela est établi en dehors du pro-

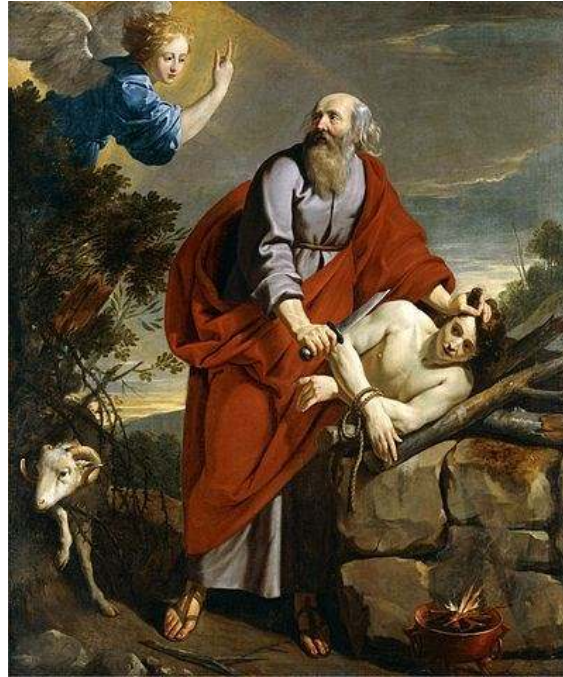
blème qui nous occupe.

Si, conformément à notre hypothèse, nous admettons une période de trente années entre le retour de Jacob en Chanaan avec sa famille et son départ pour l'Égypte, il faut donc admettre aussi que Jacob est retourné dans sa terre natale vingt ans avant la mort de son père, Isaac. Or, le mariage avec Rachel ayant été conclu seulement sept ans avant le retour de Jacob, Joseph aurait eu nécessairement moins de sept ans lorsqu'il arriva auprès de son grand-père Isaac, d'autant plus que Rachel connut un certain temps de stérilité qui n'est pas déterminé par l'Écriture. Il est, de fait, difficile de savoir si les naissances suc-

cessives mentionnées par le texte sacré dans la famille de Jacob ont été racontées dans l'ordre chronologique. Il est possible que les listes de naissances se soient chevauchées dans la mesure où Jacob eut, en pratique, quatre épouses.

Il reste à déterminer si l'épisode concernant Joseph mentionné en Genèse XXXVII, 2 (« Joseph, âgé de seize ans, et n'étant encore qu'un enfant, conduisait le troupeau de son père avec ses frères, et il était avec les enfants de Bala et de Zelpha, femmes de son père. Il accusa alors ses frères, devant son père, d'un crime détestable. ») fut antérieur ou postérieur à la mort d'Isaac. Le texte sacré raconte cet événement après la mort d'Isaac (Gen. XXXV,29), mais un examen attentif de la

question nous prouve que le texte sacré n'a pas raconté les faits dans l'ordre chronologique. En effet, nous avons dit plus haut qu'il fallait compter vingt années d'intervalle entre le retour de Jacob et la mort d'Isaac. Genèse, XXX, 25 nous donnant l'assurance que Joseph naquît en Mésopotamie (« Joseph étant né, Jacob dit à son beau-



Le sacrifice d'Isaac

père : "Laisse-moi aller, afin que je retourne à mon pays, et au lieu de ma naissance." »), on doit conclure que Joseph avait nécessairement plus de vingt ans lorsque mourut Isaac. Tout ce raisonnement, rappelons-le, tient à notre hypothèse de départ qui impose une période de trente années de séjour de Jacob en Chanaan avec les siens. On peut aussi corroborer l'inversion chro-

nologique de la part du texte sacré par un autre argument : les dix années qui séparent la mort d'Isaac du départ de Jacob pour l'Égypte ne laissent pas beaucoup de place pour la fin du séjour de Joseph en Chanaan, et celui-ci devait avoir probablement plus de seize ans lors de sa vente aux madianites pour devenir quelques années plus tard l'intendant de Pharaon sur toute l'Égypte. Les considérations qui suivent permettront de mieux comprendre ce point.

A suivre...

Abbé Thierry Roy+

Camp de la Toussaint



Du 23 au 25 octobre, près d'une cinquantaine de louveteaux, louvettes et guides se sont retrouvés pour le premier camp de l'année au chateau d'Étrepay.



Ces belles journées et froides nuits furent une bonne entrée en matière pour le groupe, s'achevant sur la promesse d'un louveteau, la progression des épreuves de plusieurs, mais aussi des affaires perdues, quelques bobos pour certains et pour tous la joie profonde du grand air et l'âme pleine de souvenirs !



Messes dominicales du prieuré (en principe)

11h00	10h00	10h00	8h30	1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanches 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur 65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	Chapelle Saint Roch 94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-sur-MOSELLE	Chap. de l'Annonciation 22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Chap. du Sacré-Cœur 41, rue de la filature 88460 CHENIMENIL	Eglise Saint Martin 55160 LES EPARGES

Pour aider l'apostolat en Lorraine

Vous pouvez faire un don :

- ◆ Par chèque
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V
Clef RIB : 45
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

